

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 FÉVRIER 2009, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Marilyn Michel et France P. Labrecque ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin et André Morisset, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Schafroth.

Étaient absents messieurs les conseillers Claude Bérubé et Denis Parent.

Sont également présents le directeur général par intérim monsieur Daniel Desnoyers et la greffière Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 février 2009 ouverte à 20h05.

RÉSOLUTION 2009-02-033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

- * en y retirant l'item 5.2 intitulé « Adoption du règlement n° 372-3 modifiant le règlement n° 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux afin d'obliger le propriétaire de tout chat à détenir une licence et d'autoriser toute personne dûment mandatée par la municipalité à capturer tout chat errant et à en disposer conformément audit règlement »
- * en y ajoutant l'item 13.1 « Fête des Neiges – Remerciements aux commanditaires, bénévoles et employés »

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2009

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2009
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2009
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 27 janvier 2009

4. Avis de motion

- 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro E-439 décrétant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt du même montant, pour l'acquisition des lots riverains aux lots 146-107, 146-122, 146-165 et 146-170, sur le site du parc de la Pointe-Valaine, et la caractérisation des sédiments qui y sont contenus

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement n° E-438 décrétant une dépense de 426 520 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
- 5.2 Adoption du règlement n° 372-3 modifiant le règlement n° 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux afin d'obliger le propriétaire de tout chat à détenir une licence et d'autoriser toute personne dûment mandatée par la municipalité à capturer tout chat errant et à en disposer conformément audit règlement
- 5.3 Adoption du règlement n° E-437 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix, ainsi qu'un emprunt pour leur réalisation

6. Administration générale

- 6.1 Contrat de services professionnels avec Me Clément Vautour pour la période du 2 au 13 février 2009
- 6.2 Nomination de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la période du 16 février 2009 au 21 février 2011
- 6.3 Dufresne Hébert Comeau – Honoraires professionnels fixes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009
- 6.4 Dossier Voyer et Brunelle c. Ville d'Otterburn Park – Règlement hors Cour – Autorisation du paiement de la franchise de 5 000 \$
- 6.5 Demande d'exemption de Me Julie Waite du paiement de l'assurance responsabilité du Barreau du Québec
- 6.6 Embauche de M. Yannick Malouin au poste d'inspecteur en bâtiment
- 6.7 Assurances collectives – Adhésion au regroupement Estrie et Montérégie de l'UMQ pour effectuer le processus d'appel d'offres

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 janvier au 12 février 2009
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits n° CT-2009-02-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Projet de remplacement du revêtement extérieur – 863-867, chemin des Patriotes
- 8.2 Projet de rénovation du bâtiment principal – 873-875, chemin des Patriotes
- 8.3 Projet de nouvelles enseignes – Dépanneur R. Gemme inc. – 873-875, chemin des Patriotes
- 8.4 Projet de nouvelle enseigne sur poteau – 319, chemin Ozias-Leduc
- 8.5 Projet de démolition et reconstruction de la résidence principale, comportant un garage double – 211, rue Ruth
- 8.6 Projet d'agrandissement du bâtiment principal

9. Travaux publics

- 9.1 Offre de services – Quéformat – Oxford
- 9.2 Bassin de rétention – Demande à la M.R.C.

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Société d'histoire Beloeil – Saint-Hilaire – Brochure commémorative pour le 400^e anniversaire du parcours de Samuel de Champlain sur la rivière Richelieu – Avis d'intention pour l'acquisition de 50 unités
- 10.2 Comité (hockey) des jeunes Riverains – Autorisation de paiement de la subvention pour la période de 13 semaines se terminant le 30 décembre 2008
- 10.3 Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire – Autorisation de paiement de la subvention pour la période de janvier à avril 2009
- 10.4 Fugue en art majeur – Participation à la cinquième édition de l'évènement
- 10.5 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Exposition concours *l'art pour tous – tous pour l'art* – Proposition de commandite
- 10.6 Demande de subvention – Théâtre des Deux Rives (100\$)
- 10.7 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé – Renouvellement de l'adhésion (100\$)
- 10.8 Inscription de monsieur le Maire au colloque organisé par la Table régionale des aînés de la Montérégie et sous le thème Les aînés à l'œuvre pour un avenir collectif et inédit.

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

- 13.1 Fête des Neiges – Remerciements aux commanditaires, bénévoles et employés

13.2

13.3

13.4

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h06 à 20h15 :

- 1- M. Michel Martin du 325, Connaught :

À propos de : Que sont devenus les Comités consultatifs ?

**RÉSOLUTION
2009-02-034**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
LE 19 JANVIER 2009**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2009, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2009-02-035**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 26 JANVIER 2009**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2009, tel que rédigé.

DÉPÔT**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 27 JANVIER 2009**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2009.

AVIS DE MOTION**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO E-439 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, POUR L'ACQUISITION DES LOTS RIVERAINS AUX LOTS 146-107, 146-122, 146-165 ET 146-170, SUR LE SITE DU PARC DE LA POINTE-VALAINE, ET LA CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS QUI Y SONT CONTENUS**

Monsieur le conseiller André Morisset donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement n° E-439 décrétant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt du même montant, pour l'acquisition des lots riverains aux lots 146-107, 146-122, 146-165 et 146-170, sur le site du parc de la Pointe-Valaine, et la caractérisation des sédiments qui y sont contenus.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 6 février 2009.

RÉSOLUTION 2009-02-036**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-438 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 426 520 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 19 janvier 2009 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par madame la conseillère France P. Labrecque :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° E-438.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 372-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AUX CHIENS, AUX CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'OBLIGER LE PROPRIÉTAIRE DE TOUT CHAT À DÉTENIR UNE LICENCE ET D'AUTORISER TOUTE PERSONNE DÛMENT MANDATÉE PAR LA MUNICIPALITÉ À CAPTURER TOUT CHAT ERRANT ET À EN DISPOSER CONFORMÉMENT AUDIT RÈGLEMENT

(L'ÉTUDE DE CET ITEM EST REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE).

RÉSOLUTION 2008-02-037**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° E-437 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BOUSQUET, DU CHEMIN OZIAS-LEDUC À LA RUE DES PERDRIX, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 138 000\$ POUR LEUR RÉALISATION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 17 novembre 2008 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° E-437.

**RÉSOLUTION
2009-02-038**

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC ME CLÉMENT VAUTOUR POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 13 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'embauche de Me Julie Waite à titre de directrice des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT l'offre de l'ancien titulaire du poste de collaborer avec Me Waite afin de faciliter la transition;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne les services professionnels de Me Clément Vautour comme suit :

- 1 Agir à titre de greffier par intérim pendant la période du 2 au 6 février 2009;
- 2 Agir en support à Me Waite pendant la période du 9 au 13 février 2009;

Le tout, selon des honoraires à taux horaire coïncidant avec le taux horaire du salaire de Me Vautour avant son départ à la retraite.

**RÉSOLUTION
2009-02-039**

NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2009 AU 21 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

QUE messieurs Erwin Claeys, Antoine Bruno, Dominic Ouellet, Gustave Guilbert, Joseph Karazivan et Mathieu Marcil soient nommés à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 16 février 2009 au 21 février 2011.

**RÉSOLUTION
2009-02-040**

DUFRESNE HÉBERT COMEAU – HONORAIRES PROFESSIONNELS FIXES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que le cabinet d'avocats-conseils Dufresne Hébert Comeau offre à la Ville, pour l'année 2009, le soutien téléphonique illimité pour des opinions verbales dans les domaines d'administration courante, moyennant une somme forfaitaire de 1 000 \$ par année, taxes et déboursés en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ancien directeur des affaires juridiques et du greffe de la Ville, Me Clément Vautour;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre ci-haut de Dufresne Hébert Comeau.

RÉSOLUTION 2009-02-041 DOSSIER VOYER ET BRUNELLE C. VILLE D'OTTERBURN PARK – RÈGLEMENT HORS COUR – AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FRANCHISE DE 5 000 \$

CONSIDÉRANT que deux résidents ont acheminés une réclamation à la Ville d'Otterburn Park pour un problème survenu le 7 juin 2008;

CONSIDÉRANT que la Ville ne reconnaît aucunement sa responsabilité mais souhaite régler définitivement ce présent dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel, d'accepter de verser la somme de 5 000\$ à la compagnie d'assurance de la Ville en paiement de notre franchise individuelle.

RÉSOLUTION 2009-02-042 DEMANDE D'EXEMPTION DE ME JULIE WAITE DU PAIEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park dispose d'une assurance responsabilité pour l'ensemble de son personnel cadre;

CONSIDÉRANT que Me Julie Waite désire bénéficier de cet avantage qui lui est offert;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par madame la conseillère France P. Labrecque, d'accepter la demande d'exemption de Me Julie Waite et d'autoriser le maire ou le maire suppléant ou le directeur général par intérim à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

RÉSOLUTION 2009-02-043 EMBAUCHE DE M. YANNICK MALOUIN, AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Gaudet, inspecteur en bâtiments, est en congé de maladie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche monsieur Yannick Malouin au poste d'inspecteur en bâtiment, aux conditions suivantes :

- Taux horaire : en fonction de la convention collective en vigueur;
- Début de l'emploi : le 26 janvier 2009;
- Durée de l'emploi : 4 mois avec possibilité de prolongement jusqu'à la fin de l'été 2009;
- Horaire de travail : 38 heures et 45 minutes par semaine réparties en 5 jours; cet horaire comprend un soir de semaine ainsi que le samedi en avant-midi.

RÉSOLUTION 2009-02-044 ASSURANCES COLLECTIVES – ADHÉSION AU GROUPEMENT ESTRIE ET MONTÉRÉGIE DE L'UMQ POUR EFFECTUER LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park souhaite déléguer les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour les assurances collectives;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de joindre le regroupement Estrie-Montérégie des villes membres de l'U.M.Q. afin d'obtenir des conditions avantageuses pour son contrat d'assurance-collectives;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Boutin, que la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

RÉSOLUTION 2009-02-045 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 12 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 16 janvier au 11 février 2009, tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Chèque no. 112	45 900,83 \$
Liste au 12 février 2009	62 214,64 \$

Fonds d'administration

Liste au 12 février 2009	361 839,54 \$
Chèques n ^{os} 3423 à 3428, 3431 à 3444	311 491,54 \$

Déboursés par retraits bancaires 231 933,15 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 013 379,70 \$**

DÉPÔT DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2009-02-01

La greffière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2009-02-01. La trésorière y certifie que la *Ville d'Otterburn Park* dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2009-02-046**

PROJET DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 863-867, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 863-867, chemin des Patriotes, zone HC-49, ont soumis un projet aux fins de remplacer le revêtement extérieur en aluminium par du fibrociment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Vieux Otterburn;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT que la maçonnerie et le bois ou dérivé ou substitut sont les matériaux de revêtement extérieur privilégiés;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-01 du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal accepte le projet tel que soumis.

**RÉSOLUTION
2009-02-047**

PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 873-875, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 873-875, chemin des Patriotes, zone HC-49, ont soumis un projet de rénovation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Vieux Otterburn;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT qu'à leur réunion tenue le 12 décembre 2008, les membres du CCU avaient imposé des conditions en regard des travaux à effectuer au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'un plan démontrant la conformité du garde-corps entourant le balcon situé en façade a été déposé;

CONSIDÉRANT que le garde-corps du balcon et les colonnes soutenant la marquise seront en fer ornemental;

CONSIDÉRANT que les propriétaires se sont engagés à installer un écran végétal pour camoufler la thermopompe;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-02 du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE le conseil municipal accepte le projet tel que soumis.

**RÉSOLUTION
2009-02-048**

**PROJET DE NOUVELLES ENSEIGNES – DÉPANNEUR R. GEMME INC. – 873-875,
CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 873-875, chemin des Patriotes, zone HC-49, ont soumis un projet aux fins de remplacer les enseignes existantes sur la façade principale et sur un poteau par de nouvelles enseignes;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Vieux Otterburn;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT que les nouvelles enseignes seront en polymère dont l'aspect final s'apparente au bois;

CONSIDÉRANT que les nouvelles enseignes seront éclairées par projection;

CONSIDÉRANT que l'affichage doit s'harmoniser et s'intégrer à l'architecture du bâtiment et de l'emplacement où il est érigé;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-03 du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal accepte le projet, à la condition que le positionnement de l'enseigne apposée à plat sur le bâtiment tienne compte de la présence de la marquise.

**RÉSOLUTION
2009-02-049**

PROJET DE NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU – 319, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT que la propriétaire de l'immeuble sis au 319, chemin Ozias-Leduc, zone C-30, a soumis un projet aux fins d'installer une nouvelle enseigne sur poteau;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT que l'affichage doit s'harmoniser et s'intégrer à l'architecture du bâtiment et de l'emplacement où il est érigé;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-04 du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE le conseil municipal accepte le projet, à la condition que l'enseigne soit en bois et que l'éclairage soit par projection.

**RÉSOLUTION
2009-02-050**

**PROJET DE DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE,
COMPORTANT UN GARAGE DOUBLE – 211, RUE RUTH**

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 211, rue Ruth, zone H-73, ont soumis un projet aux fins de démolir la résidence existante et à la reconstruire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Vieux Otterburn;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont proposé trois options différentes, soit l'une avec résidence et garage double, résidence et garage simple et résidence sans garage;

CONSIDÉRANT que seul le plan qui comporte l'option résidence et garage double a été soumis pour analyse;

CONSIDÉRANT qu'un garage isolé est déjà présent dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé est composé de pierre et de fibrociment de couleur « Boothbay Blue »;

CONSIDÉRANT que le solage existant sera recouvert de pierres vissées;

CONSIDÉRANT que les galeries et les poteaux seront en bois avec une rampe en bois ou en fer ornemental;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-05 du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal accepte les plans déposés qui comprennent un garage double, à la condition que le garage isolé soit enlevé.

**RÉSOLUTION
2009-02-051**

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble sis au 1020, chemin des Patriotes, zone H-76, a soumis un projet aux fins d'agrandir la résidence par l'ajout d'une salle familiale dans la cour latérale droite;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement n° 382 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé sera le même que celui présent sur la partie existante de la résidence;

CONSIDÉRANT que les échantillons du revêtement en dérivé de bois ainsi que du revêtement de la toiture ont été déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2009-07 du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE le conseil municipal accepte le projet tel que soumis.

**RÉSOLUTION
2009-02-052**

OFFRE DE SERVICES DE QUÉFORMAT – OXFORD

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réhabiliter le terrain situé à l'extrémité de la rue d'Oxford;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une caractérisation préliminaire phase II afin de vérifier la présence ou l'absence de contamination des sols;

CONSIDÉRANT que la Ville désire connaître le type de contamination;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE le conseil municipal mandate l'entreprise Quéformat Ltée afin de réaliser cette caractérisation au montant de 24 758,00\$.

**RÉSOLUTION
2009-02-053**

BASSIN DE RÉTENTION – DEMANDE À LA M.R.C.

CONSIDÉRANT les difficultés connues par la Ville d'Otterburn Park dans les canalisations d'une branche du cours d'eau Auclair nécessitant un pompage à certaines périodes de l'année;

CONSIDÉRANT la présence d'un bassin de rétention au sud-est du chemin Ozias-Leduc, lequel bassin a été construit et mis en place afin de contrôler l'écoulement des eaux provenant du quartier hilairemontois de La Pommeraie;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a compétence sur les cours d'eau;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque, que la Ville d'Otterburn Park demande à la M.R.C. de vérifier le bon fonctionnement dudit bassin de rétention.

**RÉSOLUTION
2009-02-054**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE BELOEIL – SAINT-HILAIRE – BROCHURE COMMÉMORATIVE POUR LE 400^E ANNIVERSAIRE DU PARCOURS DE SAMUEL DE CHAMPLAIN SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – AVIS D'INTENTION POUR L'ACQUISITION DE 50 UNITÉS

CONSIDÉRANT l'offre de la Société d'histoire Beloeil – Saint-Hilaire à l'effet que la municipalité s'associe à elle pour la réalisation d'une brochure commémorative pour le 400^e anniversaire du parcours de Samuel de Champlain sur la rivière Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset, que la Ville d'Otterburn Park informe la Société de son intention de se porter acquéreur d'au moins 50 brochures.

**RÉSOLUTION
2009-02-055**

COMITÉ (HOCKEY) DES JEUNES RIVERAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DE 13 SEMAINES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette *Politique*, la municipalité veut « *Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées* » et « *Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison* »;

CONSIDÉRANT le protocole intervenu avec le Comité (hockey) des jeunes Riverains;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 3 février 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

QUE la trésorière soit autorisée à verser audit Comité la somme de 41 158,60 \$ à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour la période de 13 semaines se terminant le 31 décembre 2008.

**RÉSOLUTION
2009-02-056**

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE
PAIEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2009**

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « *Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées* » et « *Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison* »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 3 février 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'AUTORISER la trésorière à verser la somme de 7 127,50 \$ au *Club de Patinage Artistique de Mont St-Hilaire* au titre de contribution de la *Ville d'Otterburn Park* aux frais de participation de citoyens d'Otterburn Park à la pratique de l'activité de patinage artistique pour la période de janvier à avril 2009.

**RÉSOLUTION
2009-02-057**

**FUGUE EN ART MAJEUR – PARTICIPATION À LA CINQUIÈME ÉDITION DE
L'ÉVÈNEMENT**

CONSIDÉRANT que madame Ginette Simard-Poirier, présidente du conseil d'administration de la Fugue en art Majeur, propose aux villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park, et aux municipalités de Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville de tenir une cinquième activité artistique annuelle dans la région au cours du mois de juin 2009;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette activité sont de mettre en valeur la créativité, l'originalité et la diversité de l'art sur le territoire des municipalités participantes et de permettre la rencontre du public amateur d'art avec les artistes locaux dans leur atelier de création;

CONSIDÉRANT que 10 artistes otterburnois ont déjà fait savoir leur intention de participer encore cette année et de contribuer leur part au financement de l'événement;

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises* »;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Soutenir et enrichir l'identité culturelle* » et à « *Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle* »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 3 février 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE la Ville d'Otterburn Park participe et collabore à l'événement, et accepte de verser la somme de 1 000 \$ à titre de contribution financière.

**RÉSOLUTION
2009-02-058**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE – EXPOSITION CONCOURS
L'ART POUR TOUS – TOUS POUR L'ART – PROPOSITION DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat du *Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire*, prenant la forme d'une commandite d'une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$ dans le cadre de l'exposition concours annuelle *L'art pour tous – Tous pour l'art* qui se tiendra du 17 septembre au 4 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue au développement des arts visuels dans la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises* »;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Soutenir et enrichir l'identité culturelle* » et à « *Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle* »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 3 février 2009;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

QUE la *Ville d'Otterburn Park* accepte de s'associer à cet événement et commandite une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$.

**RÉSOLUTION
2009-02-059**

**TROUPE DE THÉÂTRE DES DEUX-RIVES – SUBVENTION SOUS FORME DE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2009 de la Troupe de théâtre des Deux-Rives;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut aider à la poursuite, sur son territoire et ailleurs, d'œuvres de culture artistique ou littéraire (*a. 29, alinéa 2, Loi sur les cités et villes*);

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans son rapport en date du 30 janvier 2009;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel :

QUE la municipalité achète une commandite d'une demi-page dans le cadre de la campagne de financement 2009 de cette Troupe de théâtre, pour un montant de 100,00 \$.

**RÉSOLUTION
2009-02-060**

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la cotisation de la municipalité à titre de membre régulier du *Réseau québécois de villes et villages en santé* est venue à échéance;

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de ladite Politique énonce que :
« *Les familles d'Otterburn Park ont droit à un environnement naturel sain, aménagé selon des normes et critères de développement durable* »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par madame la conseillère Marilyn Michel :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion au *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, pour l'année 2009, au tarif de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2009-02-061**

COLLOQUE 2009 DE LA TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE SOUS LE THÈME *LES AÎNÉS À L'ŒUVRE POUR UN AVENIR COLLECTIF ET INÉDIT* – INSCRIPTION DE M. LE MAIRE

CONSIDÉRANT que la Table régionale des aînés de la Montérégie tient un colloque les 26 et 27 mars 2009 sous le thème : *Les aînés à l'œuvre pour un avenir collectif et inédit*;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque, que monsieur le maire Gérard Schafroth soit autorisé à participer audit colloque et que ses dépenses encourues à cet effet lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2009-02-062**

REMERCIEMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À L'ENDROIT DE TOUS LES INTERVENANTS LORS DE LA FÊTE DES NEIGES

CONSIDÉRANT que la Fête des Neiges s'est tenue le 7 février 2009 et a été un franc succès;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire souligner le travail exemplaire des commanditaires, bénévoles et employés qui ont participé à cette activité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel :

QUE la Ville d'Otterburn Park remercie tous les intervenants s'étant impliqués lors de cet événement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n^o 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h46 à 21h36.

1- M. Guy Dubé, 397, rue des Grives

À propos du parc Côté, Matrec et d'étude de fusion

2- M. Richard Ruest, 367, des Violettes

À propos de demande d'accès à l'information et du bâtiment municipal à vendre

3- M. G. Caissy, 432, Prince-Edward

À propos des constructions bi-génération

4- M. Jean Duclos, 1052, chemin des Patriotes

À propos de la réglementation concernant les chats

5- M. Martin, 325, Connaught

À propos de plusieurs sujets

6- M. Richard Ruest, 367, rue des Violettes

À propos du règlement municipal concernant Pointe-Valaine

7- M. Laurent Caron

À propos de la réglementation concernant les chats et d'une lumière aveuglante

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

La présente séance est déclarée levée à 21h37.